

Communiqué de presse

26/11/2020

DÉCOUVERTE PAR L'OFB D'UNE POPULATION DE CHATS FORESTIERS D'EUROPE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Le chat forestier d'Europe (*Felis silvestris silvestris*) est une espèce sauvage de félin extrêmement rare et protégée, qui ressemble à s'y méprendre à un chat domestique. Jusqu'à cette année 2020, il n'avait été observé en France que dans les Pyrénées et dans le quart Nord-Est. La découverte récente par l'Office français de la biodiversité (OFB) d'une population dans le département de l'Hérault est donc exceptionnelle et soulève de nouvelles questions quant à l'aire de répartition de cette espèce.



Comment a été détectée la présence du chat forestier ?

Les nombreux pièges-photo utilisés pour suivre la faune présente dans la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Caroux Espinouse ont, dès 2014, mis sur la piste du chat forestier, le technicien de l'OFB en charge de cette réserve.

L'ensemble de ces photos ne laissait déjà peu de place au doute sur la présence du chat forestier. La découverte d'un cadavre de chat sur la commune de Saint Génies de Varensal et des analyses génétiques menées sur ce dernier ont définitivement permis de confirmer scientifiquement en 2020 la présence de cette espèce sauvage dans le département de l'Hérault.



Contact presse :

Florence Barreto : 01 45 14 88 57 / 06 98 61 74 85

Romane Dondi : 07 63 32 69 89

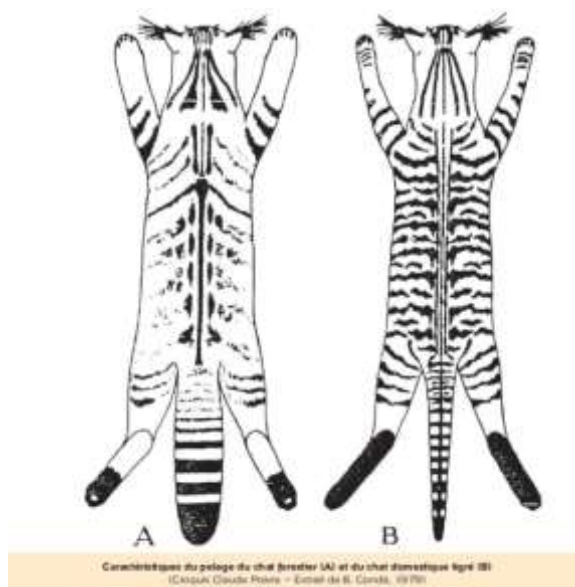
presse@ofb.gouv.fr ofb@rumeurpublique.fr

Comment reconnaître un chat forestier ?

A moins de disposer d'excellentes photos, il est extrêmement difficile de distinguer le chat domestique du chat forestier (*Faune Sauvage n°292 S. Ruelle, E. Germain, F. Léger, L. Say, S. Devillard*).

Voici quelques critères de détermination :

- ▶ Le chat forestier a, en moyenne, une stature supérieure, une fourrure plus longue.
- ▶ Il possède une **bande dorsale noire**, unique et très visible s'arrêtant à la racine de la queue.
- ▶ Sa **queue épaisse** se termine par un manchon noir précédé de 2 à 5 anneaux noirs et fermés.



Une ressemblance qui coûte cher

Aisément confondu avec le chat domestique, qui est souvent victime de tirs illégaux, le chat forestier pourrait pâtir de cette ressemblance. Rappelons que c'est une espèce protégée listée dans l'Annexe II de la Convention de Berne. A ce titre, sa destruction est passible de 3 ans d'emprisonnement 150 000 euros d'amende.

Quelles sont les suites données à cette découverte ?

Cette découverte, désormais confirmée, révolutionne les connaissances acquises jusqu'à maintenant sur l'aire de répartition du chat forestier et pose de nouvelles questions. Il est en effet peu probable que cette population de l'Espinouse soient totalement isolée. L'OFB poursuit donc ses recherches sur le terrain et se propose de vérifier l'identification de chats qui pourraient être considérés comme sauvages, notamment par étude génétique. Il est en effet probable que l'aire de répartition de l'espèce s'étende jusque dans le sud du massif central et sur la montagne noire.

Contact OFB sur le chat forestier d'Europe à la direction régionale Occitanie de l'OFB : guillaume.harre@ofb.gouv.fr

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Office français de la biodiversité Service départemental de l'Hérault
04.67.10.76.76 – sd34@ofb.gouv.fr
55 chemin de Mas de Matour 34790 GRABELS
www.ofb.gouv.fr

Contact presse :
Florence Barreto : 01 45 14 88 57 / 06 98 61 74 85
Romane Dondi : 07 63 32 69 89
presse@ofb.gouv.fr ofb.rumeurpublique.fr